



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE ET CONSULTATION ÉCRITE

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

PROJET DE RÈGLEMENT 2021-441 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT LES NORMES RÉGISSANT LES VÉHICULES DE CAMPING

Avis public est par le présent donné par le soussigné:

QUE le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021, a adopté le projet de règlement mentionné ci-dessus;

QUE cette modification réglementaire vise l'ensemble des zones du plan de zonage;

QUE cette modification réglementaire concerne les normes régissant les véhicules de camping ;

QUE le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QU'une illustration des zones du plan de zonage peut être consultée sur le site Internet de la ville au carletonsurmer.com/services-aux-citoyens/amenagement-et-urbanisme ;

QUE les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ou qui désirent obtenir de l'information concernant ce projet de règlement sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : urbanisme@carletonsurmer.com ou par la poste au 629, boulevard Perron, Carleton-sur-Mer, G0C 1J0.

QUE les questions ou les commentaires doivent être reçus **avant le 5 mars 2021, 16 h**;

QU'un registre faisant mention de tous les commentaires et questions reçus sera remis au conseil municipal par le greffier de la ville;

QU'une **consultation publique** sur ce règlement aura lieu **à la Charles-Dugas, le mercredi 17 février 2021, 17h**, au cours de laquelle sera expliqué le règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur ce règlement seront entendus lors de cette consultation publique.

QU'avenants que les mesures sanitaires à cette date ne permettraient pas les rassemblements, la consultation publique se tiendra par visioconférence aux mêmes date et heure. Le lien pour la visioconférence sera disponible sur le site internet de la ville à l'adresse : carletonsurmer.com/actualites.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 12 janvier 2021.

Antoine Audet
Directeur général et greffier
(Publication sur le site internet, le 12 janvier 2021)